



DATE : 08/06/2020	REFERENCE : DMGP-INF/20.009
EMETTEUR :	DESTINATAIRE(s) :
Nom : Alexandre COLLARD ☎ 03 88 52 57 60 Dir/Dept/Service : Direction Marché Premium	Gestion Privée Banquiers Privés BDD
REDACTEURS :	COPIE(S) POUR INFORMATION :
Nom : Claude MAUSY ☎ 06 34 19 47 36 Nathalie CASSAN ☎ 03 88 52 57 03	Direction Marketing et Animation Directions Fonctionnelles Direct Ecureuil Est MyAssistance Direction Marketing Distribution
PROCESSUS :	
Nom du processus : Marché Premium	Pilote du Processus : Alexandre COLLARD
Objet : DEPLOIEMENT O2S MONEYPITCH	
Résumé de la note :	
Mise en marché des applicatifs O2S (banquiers privés) et MONEYPITCH (clients) d'HARVEST pour permettre aux banquiers privés d'avoir un outil de suivi et de gestion de la relation client performant. Grâce à O2S, le banquier privé réalisera des parcours conseil en épargne financière pour son client personne physique et/ou personne morale dans le respect des directives nationales BPCE. Par le biais de MONEYPITCH, les clients des banquiers privés peuvent également accéder à un agrégateur de comptes MONEYPITCH étant totalement intégré à O2S. Les banquiers privés bénéficieront d'une vision patrimoniale complète de leurs clients. Acteurs : Banquiers Privés	

DESCRIPTION DE LA PRESTATION O2S ET MONEYPITCH

La prestation consiste à mettre en œuvre le logiciel O2S et son add-on MoneyPitch auprès des banquiers privés de la CEGEE.

Le logiciel O2S permet de couvrir les obligations réglementaires liées au devoir de conseil dans le cadre des directives MiFID2, PRIIPS et DDA. Il permet notamment :

- De fournir une vision consolidée des avoirs commercialisés au sein du Groupe BPCE et au travers des partenariats externes auprès de ses clients (consolidation) et de ses relations (personnes physiques et morales)
- De disposer de fonction d'analyse de la performance, de l'exposition au risque et de la diversification de son patrimoine financier
- De disposer d'une connaissance client (KYC) complète, notamment via la récupération automatique des données et résultats clés issus du logiciel BIG Expert (intégration avec BIG Expert)
- De réaliser un parcours de vente conseil intégrant la démarche réglementaire sur l'ensemble des produits financiers commercialisés par les Caisses d'Épargne
- De mettre à disposition auprès du client final un outil d'agrégation de ses comptes externes qui alimente automatiquement la connaissance client accessible par le Banquier Privé depuis O2S.
- D'intégrer l'affichage de la tarification selon les dispositions prévues par la MIF2
- De générer une proposition d'investissement complète d'un seul tenant, personnalisée en fonction du client final auquel elle est destinée et respectant la réglementation MIF2
- D'assurer un suivi dans la durée



- D'assurer la gestion de la relation client
- De réaliser le contrôle d'adéquation
- D'assurer un pilotage de l'activité
- De créer des alertes et campagnes (réglementaires, commerciales).

MoneyPitch est le service digital de l'application O2S destiné aux clients gérés par les conseillers utilisateurs d'O2S. L'accès au service se fait sur activation par le conseiller de l'accès MoneyPitch pour les clients éligibles et choisis. Le service MoneyPitch propose les fonctionnalités suivantes :

- Une synthèse du patrimoine du client regroupant :
 - ✓ Les avoirs consolidés dans O2S à partir des flux fournis par les partenaires financiers de l'établissement proposant le service,
 - ✓ Les saisies manuelles des valeurs des biens patrimoniaux saisies dans O2S par le conseiller sur déclaration de son client,
 - ✓ Les avoirs agrégés par l'utilisateur (le client) depuis MoneyPitch via la brique de scraping permettant de récupérer les données sur les extranets, financiers dont l'utilisateur détient les identifiants et pour lesquels il choisit d'automatiser la consultation en utilisant le moteur de scraping de MoneyPitch,
 - ✓ Les saisies manuelles des valeurs des biens patrimoniaux saisies par l'utilisateur dans MoneyPitch.
- Des indicateurs patrimoniaux calculés sur la base des données définies ci-dessus et traitant des thématiques retraite, succession, impôt sur le revenu, IFI si éligible, poids de l'immobilier dans le patrimoine, capacité d'épargne, endettement
- Une fonctionnalité d'agrégation {scraping} des comptes pour lesquels l'utilisateur possède des identifiants d'accès à des extranets financiers
- Un univers de gestion des finances personnelles (catégoriser les transactions ou les avoirs selon le type d'enveloppe fiscale)
- Un univers outils (tutos, vidéos sur des thèmes patrimoniaux et fiscaux, simulateurs impôt, retraite, immobilier, placements)
- Univers Diagnostic (génération d'alertes et de messages d'information contextuels)
- Communication avec le conseiller (messaging intégrée permettant à l'utilisateur MoneyPitch et au conseiller O2S de partager des discussions via messagerie électronique privative, GED intégrée, permettant le partage de documents entre le conseiller O2S et l'utilisateur MoneyPitch)
- Univers Profil Utilisateur (permet la complétude des données familiales et patrimoniales)
- Notifications (notification de solde ou de mouvement sur les comptes de paiement)

L'ACCES A O2S

Il convient d'effectuer une demande d'habilitation via l'outil MyFlow. L'accès à O2S s'effectue directement à partir du lien <https://ce.office2s.com/>
Pas besoin d'identifiant, ni de mot de passe, l'accès s'effectue en SSO avec reconnaissance automatique du banquier privé connecté.



LE PERIMETRE O2S

Les clients ne souhaitant pas répondre au QCF/QR sous MySys ne seront pas éligibles à la réalisation d'un parcours conseil en épargne financière sous O2S.



Le parcours Banque Privée a pour objectif de permettre aux Caisses de poursuivre leur activité de conseil en investissement auprès des clients éligibles à la Banque Privée et actionnaires dirigeants



- Clients Personnes Physiques et Personnes Morales éligibles à la Banque Privée et Banque du dirigeant CE
- Clients Personnes Morales de la Banque Privée CE qui souhaiteraient souscrire à un contrat de capitalisation



Le parcours sur mesure sera mis à disposition uniquement des Caisses d'Épargne disposant d'une Banque Privée ou pour celles qui n'en disposent pas mais qui déploieraient le Banquier du dirigeant en régions selon les critères définis par le national (relation unique via un CAGF/Chargé d'affaire grand compte, s'appuyant sur un back office ainsi qu'un expert patrimonial)

Exclusion : CAGP/GCP/GCPC/CAE

LE PARCOURS CONSEIL O2S

1. Le QCF/QR

Dans le cadre du devoir de conseil, le niveau de connaissance et de compétence ainsi que l'appétence au risque du client doivent être tracés.

Il ne faut pas utiliser les questionnaires de compétences financières (QCF) et de profil de risque (QR) intégrés nativement dans le logiciel O2S : ces derniers ne sont pas validés par les experts juridiques et conformité du Groupe BPCE.

Les questionnaires QCF et QR sont à réaliser dans MySys, puis les résultats doivent être reportés dans O2S dans la rubrique Profil d'investisseur.

Cependant, MySys et O2S n'utilisent pas les mêmes terminologies et ne disposent pas du même nombre de niveaux, il faut donc effectuer manuellement la correspondance entre les résultats de MySys et ceux d'O2S à l'aide des matrices de correspondance présentées sur la page suivante.



Matrice de correspondance QCF PP et PM dans O2S			
Profil QCF Groupe BPCE		Profil à renseigner dans O2S	
C0	Refus de répondre	Pas de parcours conseil dans O2S. Si le client refuse de répondre aux questionnaires, il n'est pas éligible à l'outil O2S.	
C1	Débutant	Novice	Hors produits : • Produits structurés • Produits actions (non cotés ou admis sur un marché non réglementé) • Tracker • CFD (contrats sur la différence) • Futures • Options • Warrants • Turbos
C2	Initié	Informé	Hors produits : • Tracker • CFD (contrats sur la différence) • Futures • Options • Warrants • Turbos
C3	Confirmé	Expérimenté	Connaissance tous produits
C4	Expert	Expérimenté	

Matrice de correspondance QR PP dans O2S	
QR PP BPCE	Profil à renseigner dans O2s
Refus de répondre	Pas de parcours sans conseil dans Harvest. Si le client refuse de répondre aux questionnaires, il n'est pas éligible à l'outil O2S. Dans ce cas le client sera dirigé vers un parcours distributeur classique de souscription sans conseil, avec des opérations déclarées réalisées à sa seule initiative.
Prudent	Prudent
Équilibré	Équilibré
Dynamique	Dynamique
Offensif	Offensif

Matrice de correspondance QR PM dans O2S		
	QR PM BPCE	Profil à renseigner dans O2S
R1	Prudent	=Prudent
R2	Pondéré	Le conseiller sélectionne un profil dynamique
R3	Offensif	= Offensif

Après avoir renseigné ou mis à jour le QCF/QR dans MySys (il doit avoir été réalisé après le 28/05/2018 et a une durée de validité de 24 mois), le banquier privé reporte les éléments manuellement dans O2S sous la rubrique « profil investisseur » du client.

Conformité Profil d'investisseur Objectifs Projets Vigilance Imprimer Enregistrer

Profil d'investisseur retenu
Profil établi en dehors d'O2S le 24/02/2020

Vous avez établi le profil d'investisseur en dehors d'O2S. Vous pouvez reporter directement ci-dessous le niveau de connaissance et d'expérience et le profil de risque de votre client.

Connaissance et expérience

Non défini Novice Informé Expérimenté

Votre client est plutôt à l'aise avec les produits financiers les plus simples et il connaît certains produits plus complexes sans toutefois en maîtriser nécessairement tous les mécanismes.

Connaissance par produit (17/17)

☐ Le contact ne souhaite pas répondre au questionnaire

☒ Le profil d'investisseur a été établi en dehors d'O2S le 24/02/2020

Profil de risque

Non défini - Prudent Equilibré ... Dynamique ... Offensif

Vous souhaitez maîtriser le degré de risque de vos placements tout en acceptant des fluctuations raisonnables de la valeur de votre capital pour en améliorer les performances.

Préférences de placement

Horizon de placement maximum : Horizon long terme (supérieur à 5 ans)

Objectifs d'investissement exclus : Croissance du capital

Situation financière

Capacité à subir des pertes : Perte financière significative (entre 10% et 50%)

2. La déclaration d'adéquation

Le parcours sans conseil n'est pas possible dans O2S. Le client ne souhaitant pas répondre aux questionnaires n'est pas éligible à la proposition d'investissement sous O2S.

Pour réaliser un parcours conseil dans O2S

- Etape 1

Après avoir renseigné le profil investisseur, il conviendra de renseigner :

- Les objectifs du client

Conformité Profil d'investisseur Objectifs Projets se constituer un patrimoine (Proposition 2) Vigilance Enregistrer

Objectifs

Horizon du projet : 10 ans

☐ Se constituer une épargne de précaution
☐ Placer des liquidités à court terme
☒ Constituer, valoriser, diversifier un capital sur le long terme
☐ Obtenir des revenus complémentaires
☐ Se constituer un patrimoine
☐ Optimiser la rentabilité de ses placements
☐ Convertir immédiatement en revenus réguliers et viagers un capital disponible
☐ Accéder à l'univers d'investissement luxembourgeois (multi-devises, multi-gestionnaires, FID et FAS)
☐ Rendre à un professionnel la gestion financière de son patrimoine

Dispositifs ou biens correspondant aux projets du client

☐ Biens ruraux loués à long terme
☐ Bois et forêts
☐ Contrat de capitalisation
☐ CEL
☐ Compte PEA
☐ Compte PEA-PME
☐ Compte titres
☐ Comptes courants
☒ Contrat d'assurance vie
☐ Contrat Prévoyance



- Les caractéristiques du projet

Caractéristiques du projet

Profil d'investisseur retenu

✓ Equilibré

✓ Informé

Etabli le 24/02/2020

Horizon du projet ⓘ

Durée : 10 années

Niveau de risque accepté pour le projet

4 sur 7

Statut du projet

En cours de traitement

MODIFIER LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- Les comptes affectés au projet

Comptes

Sélectionnez les comptes à inclure/exclure dans le projet et établissez de nouvelles recommandations en cliquant sur le bouton "Recommander un nouveau compte".

	N° de compte	Ouverture	Type	Intitulé	Montant alloué au projet	Actions
☒	Numéro en attente		Assurance	Millevie Infinie	100 000,00	⋮
Total					100 000,00	

- Etape 2**

- L'outil O2S proposera une allocation sur la base des portefeuilles modèles en adéquation avec le profil investisseur du client

Allocation

Supports

ISIN	Libellé	%
FR0000295230	Renaissance Europe C	1.00
FR0000974149	Oddo Bhf Avenir Europe Cr-eur Cap	1.00
FR0007051040	Eurose C	2.00
FR0007450002	Cg Nouvelle Asie C	1.00
FR0010058008	DNCA Value Europe C	1.50
FR0010521575	Mirova Europe Environnement R(c)	2.50
FR0010626796	Vega Europe Convictions Rc	1.00
FR0011037894	Vega Euro Rendement R	4.00
LU0935229400	Seeyond Europe Minvol R/a Eur Cap	4.00
LU0935231216	Seeyond Global Minvol R/a Eur Cap	3.50
--	Fonds euros (Taux FFA)	60.00
FR0013300910	Croissance Diversifiée R	9.00
FR0013393295	H2o Moderato Sr	9.50
Total		100.00

Fonds euros (Taux FFA)

H2o Moderato Sr

Croissance Diversifiée R

Vega Europe Convictions Rc

Mirova Europe Environnement R(c)

DNCA Value Europe C

Cg Nouvelle Asie C

Eurose C

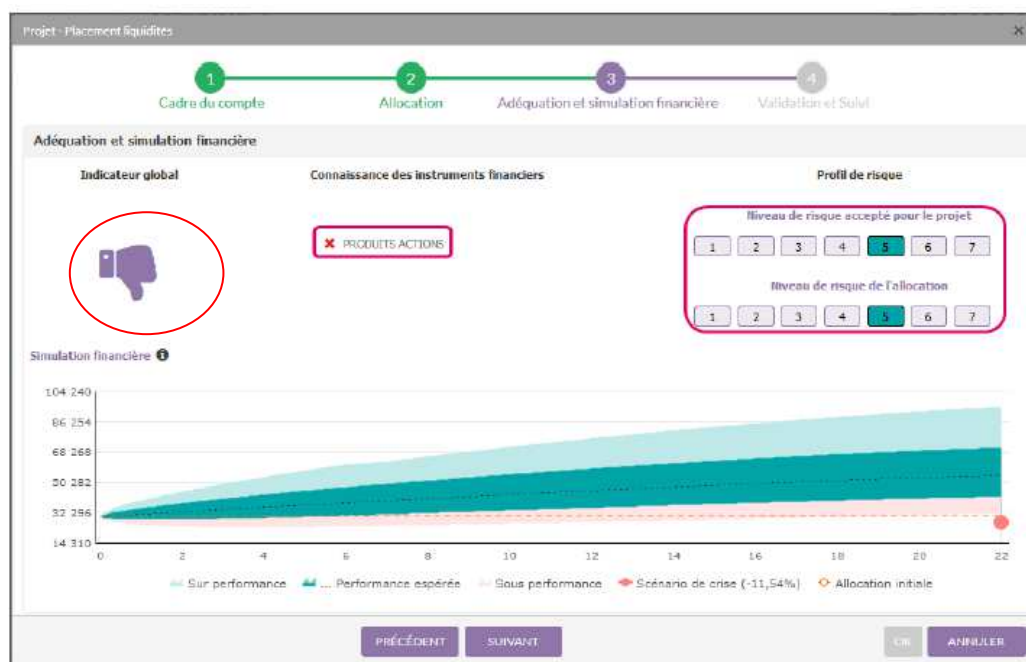
Oddo Bhf Avenir Europe Cr-eur Cap

Renaissance Europe C



Le conseiller et son client peuvent également construire une allocation libre. Le conseiller s'assurera que l'allocation libre reste en adéquation avec le profil investisseur du client (pouce levé). En cas de refus du client de suivre la recommandation de la banque, le client signera une mise en garde. L'inadéquation de l'allocation se vérifiera à travers un indicateur global (pouce levé = adéquation de la proposition au profil investisseur/pouce baissé = inadéquation de la proposition au profil investisseur et donc signature d'une mise en garde).

- L'outil O2S vérifie l'adéquation/inadéquation de l'allocation par rapport au profil investisseur (pouce levé/pouce baissé)



▼ Adéquation

Indicateur global	Connaissance des instruments financiers	Profil de risque														
	✓ FONDS EUROS ✓ PRODUITS ACTIONS	Niveau de risque accepté pour le projet <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table> Niveau de risque de l'allocation <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7										
1	2	3	4	5	6	7										

[Détail de connaissance par instruments financiers](#)



- L'outil O2S enregistre la réponse du client avant édition de la synthèse épargne (ou déclaration d'adéquation)

L'acceptation partielle du conseil est à exclure.

▼ Décision du client

☐ Le ou les investisseurs acceptent le conseil et souhaitent réaliser toutes les opérations.

☐ Le ou les investisseurs acceptent le conseil mais ne souhaitent pas réaliser les opérations. La recommandation est valable 30 jours.

☐ Le ou les investisseurs acceptent une partie du conseil.

☐ Le ou les investisseurs refusent le conseil et souhaitent réaliser des opérations selon leurs propres choix

ENREGISTRER ENREGISTRER ET PASSER EN MODE SUIVI

- Enfin procéder à l'impression de la synthèse épargne (ou déclaration d'adéquation) ainsi que les DICI/DIC et l'annexe relative aux frais ex-ante

Impression de la déclaration d'adéquation

Documents à imprimer

☐ Lettre type

☒ Déclaration d'adéquation

☐ Imprimer le commentaire de gestion des portefeuilles modèles

+ Ajouter une lettre type

Annexes

☒ Imprimer les fiches DICI

☒ Générer la déclaration d'adéquation en incluant les fiches DICI

☐ Exporter les fiches DICI dans un fichier compressé distinct de la déclaration d'adéquation

+ Ajouter un document depuis la GED

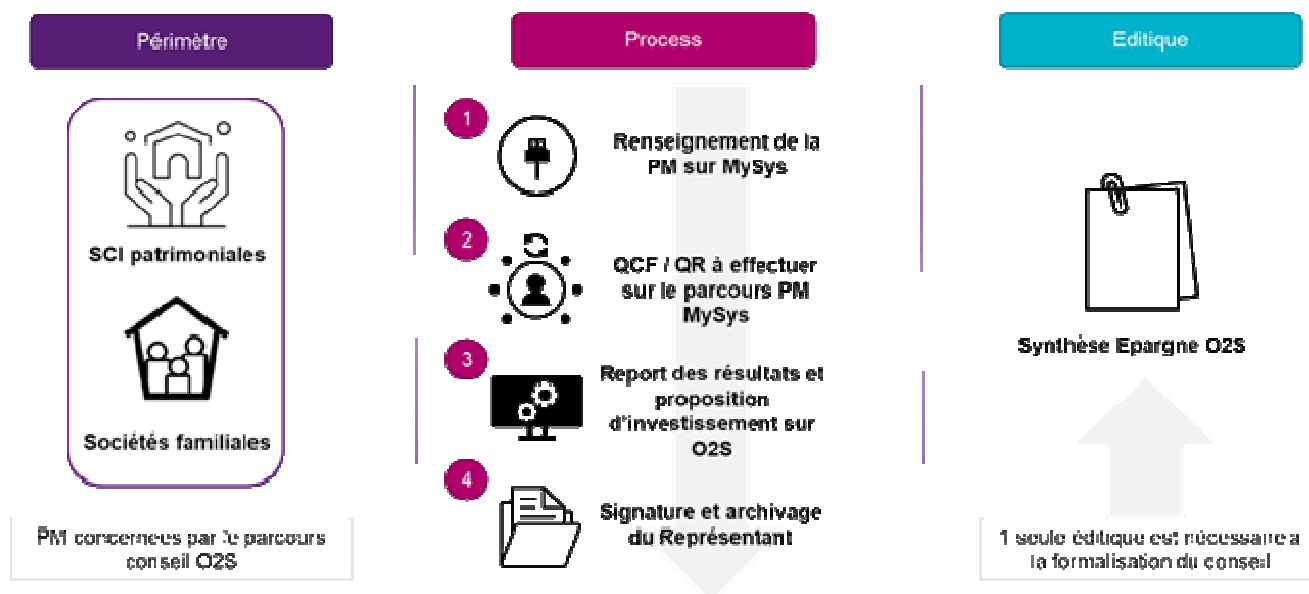
☒ Inclure dans le suivi

☒ Archiver dans la GED

OK ANNULER

De même, pour les clients de plus de 80 ans, il conviendra d'éditer, faire signer, remettre au client et numériser un exemplaire de la fiche de versement Assurance Vie référencée EPA 951 sous Agil.

NB : Spécificités du parcours Personne Morale

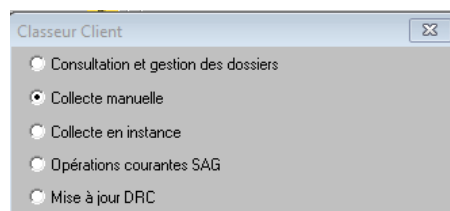


Les 3 Etapes du Parcours dans O2S:

- ✓ Réaliser le QCF à l'aide de l'icône MIF sur la synthèse client de la PM et le QR à l'aide du fichier Excel (en PJ)
- ✓ Reporter les résultats du QCF Mysys et du QR Excel de la PM dans O2S
- ✓ Instruire le parcours conseil O2S à valider par les représentants de la personne morale.

ARCHIVAGE DE LA SYNTHÈSE ÉPARGNE (OU DÉCLARATION D'ADEQUATION) ISSUE D'O2S

A la fin d'un parcours conseil, la remise d'un document retraçant le conseil de la banque doit être remis et signé par le client personne physique ou le représentant de la personne morale. Le banquier privé devra également numériser un exemplaire de la synthèse épargne (déclaration d'adéquation) dans le DRC (dossier règlementaire client)  et sélectionner « collecte manuelle ».



Puis sélectionner « **connaissance client** » dans les catégories et « **conseil épargne conseil banque** » dans les événements métiers avant de cliquer sur « **acquérir** »



Menu

Catégories	Evènements Métiers
ASSURANCES VIE	Avenant INTERNET - BAD
AVOIR EN DESHERENCE	Cloture INTERNET - BAD
BANCARISATION	CONSEIL EPARGNE CONSEIL BANQUE
CONNAISSANCE CLIENT	Déclarations FATCA non US-Person
CREDIT et DECOUVERT	Déclarations FATCA US-Person
EPARGNE	Ouverture AUTO-CERTIFICATION EAI ET NIF
FISCALITE	Ouverture INTERNET - BAD
GESTION PRIVEE	Sauvegarde CONSULTATION ANNUELLE HVA
IARD	Sauvegarde COURRIERS CLIENTS
LAB / VIGICLIENT	Sauvegarde Questionnaire Client
PREVOYANCE	
RECLAMATION	
SERVICES DIVERS	
SIEGE	
TITRES	

Porteur du dossier

Référence : 082572257

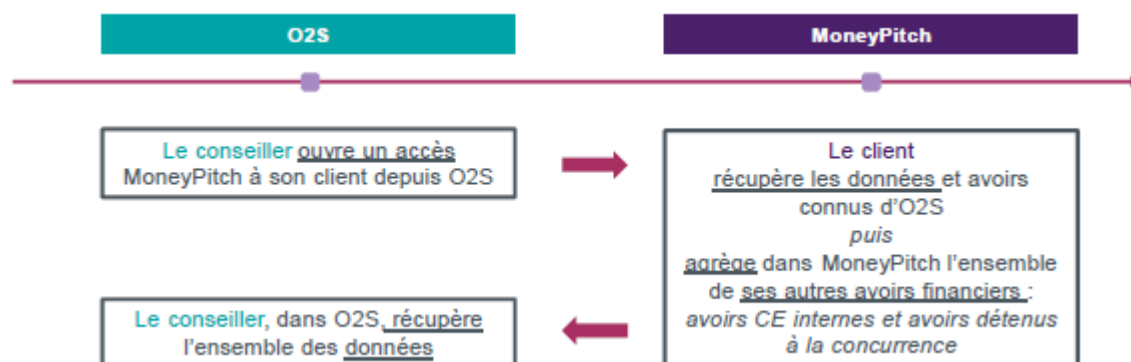
Date de création : 25/02/2020 Format accepté : jjmmaa ou bien jj/mm/ssaa

Acquiescer Fermer

ACCES ET ACTIVATION MONEYPITCH VIA O2S

Le service MoneyPitch s'adresse aux clients particuliers titulaires d'au moins un compte de dépôt individuel, majeurs capables et majeurs protégés (pour autant que le régime de protection le permet).

En 2020, le service MoneyPitch ne fait pas l'objet d'une facturation client. L'ouverture du service MoneyPitch est réalisée par le banquier privé à travers l'outil O2S. MoneyPitch agrège les comptes externes commercialisés par Caisse d'Épargne (exemple : Natixis Wealth Management (NWM), Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (EDRAC)). Mais, en l'absence d'interfaçage avec MySys, il n'agrège pas les comptes internes Caisse d'Épargne. Ces comptes sont à récupérer à l'aide de MoneyPitch. Par ailleurs, le client peut décider de compléter MoneyPitch par ses autres établissements et ce faisant partager ces informations avec son Banquier Privé.



La mise à disposition du service doit se faire en face en face



- Etape 1

Pour être conforme avec la réglementation RGPD, il est impératif :

- ✓ De recueillir le consentement express du client en lui faisant signer en face à face le formulaire papier « **MONEYPITCH_RECUEIL CONSENTEMENT CLIENT personnalisé CEGEE** » et de l'archiver en GED
- ✓ De remettre au client un exemplaire des conditions générales d'utilisation MONEYPITCH (formulaire «CGU_MONEYPITCH_revu DJB »)

- Etape 2

- ✓ Ouvrir MoneyPitch depuis O2S
- ✓ Vérifier ou renseigner l'adresse mail du client dans « Coordonnées »
- ✓ Cliquer sur Activer MoneyPitch

- Etape 3

- ✓ Cliquer sur Activer l'accès
- ✓ Cliquer sur Enregistrer, puis valider l'envoi du mail au client



- Etape 4

- ✓ Le client peut accéder à MoneyPitch depuis l'application smartphone (à télécharger sur l'App Store ou sur Google Play) ou depuis son ordinateur
- ✓ Pour activer son accès, il doit cliquer sur le lien fourni dans le mail puis définir son mot de passe

- Etape 5

- ✓ Le client doit valider les conditions générales d'utilisation du service
- ✓ Il peut enfin accéder à son portail MoneyPitch, les informations connues d'O2S (identité, patrimoine, portefeuille agrégé...) sont pré-alimentées.

